

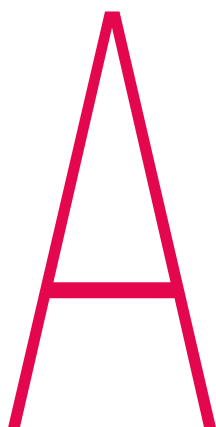
)Dossier(



Quand la Scic Clus'Ter Jura organise des soirées Remue-méninges pour faire émerger des projets sur son territoire.

Quand les Scic et les collectivités réinventent les partenariats public-privé

De plus en plus de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) naissent avec la participation de collectivités. 20 ans après sa création, la formule séduit et témoigne d'une prise en charge conjointe de l'intérêt général entre acteurs économiques et collectivités publiques. Sans subordination.



Après un démarrage un peu lent (il n'y en avait que 200 au bout de dix ans), les Scic ont trouvé le succès et sont près de 1 000 aujourd'hui. Très exactement 974 selon leur dernier recensement de 2019. Cette forme de coopérative caractérisée par ce qu'on appelle le multisociétariat permettait pour la première fois dans l'histoire des formes coopératives la prise de parts sociales par des collectivités territoriales. Les Scic ne s'en sont pas privées puisque plus d'un tiers d'entre elles ont une ou plusieurs collectivités à leur capital. Selon un décompte qui date déjà de 2016, ce sont surtout des communes (pour 69 % des Scic concernées), suivies des intercommunalités (42 %) puis des régions (22 %) et des départements (9 %). On y trouve également d'autres formes de collectivités (pour 28 %) comme par exemple des parcs naturels régionaux.

Rencontre heureuse

L'expansion récente des Scic (plus de 700 en moins de dix ans) ne semble pas en voie de s'arrêter : « Nous avons accompagné une trentaine de projets de Scic ces derniers temps, explique Florent Cham-

bolle, délégué régional de l'UR Scop Île-de-France. *Aujourd'hui, dans notre région, il y en a presque plus qui se montent que des Scop.* » Autre évolution remarquable : de plus en plus de Scic sont suscitées directement par des collectivités. « Avant, les porteurs du projet, souvent des associations ou des entreprises qui se transformaient en Scic, allaient chercher les collectivités une fois le projet conçu. Maintenant on voit beaucoup de Scic où les collectivités sont présentes dès le lancement de l'idée. » Une réalité particulièrement forte dans la mobilité, la santé ou l'énergie (en particulier le renouvelable et la rénovation énergétique), secteurs phares de la rencontre plutôt heureuse entre collectivités et Scic. S'affichant pour certaines d'entre elles « au service du territoire », la logique de l'intérêt partagé de l'entreprise et des collectivités s'impose. « La Scic, c'est un partenariat, c'est un ensemble », explique Jean-Marc Allain, maire de Gorron (2 500 habitants en Mayenne) et membre de la Scic Mayenne Bois Énergie. Son engagement dans l'entreprise s'explique aussi de manière très prosaïque : « On a fait 25 % d'économies par ►►►



Déchetage par Mayenne Bois Énergie.

►►► *rapport au fuel... Il n'y a pas de recherche de profit comme le font d'autres filières, c'est l'idéal pour nous!* » Cette Scic réunit ainsi, à côté de ses fournisseurs de bois, de ses partenaires techniques, de ses salariés et de ses usagers, plusieurs EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) dont 4 siègent à son conseil d'administration de 16 membres.

Effet levier

Même logique de territoire dans la région de Lons-le-Saunier où Clus'Ter Jura, né en 2016, se présente comme un générateur de projets et d'activités. Avec la création de six entreprises à son actif (une ressourcerie, une start-up de géo-

localisation, une épicerie mobile, une entreprise textile, une autre de lavage de bouteilles, etc.), la Scic a fait ses preuves. Mais il n'a pas été nécessaire de convaincre les collectivités puisque trois des cinq qui en sont sociétaires étaient à l'origine du projet, né d'habitudes de travail en commun incarnées en 2014 par un Pôle territorial de coopération économique (PTCE). Quand on demande à Pierre-François Bernard si l'association avec les collectivités présente des difficultés, il a du mal à en trouver... et préfère égrener les points positifs. Du côté de la coopérative: l'augmentation de sa force de frappe; du côté des collectivités: l'effet levier de leur action

(1 euro investi par elles génère 4 euros de financements extérieurs, soit un très coquet rendement de 80 %) ou la montée en compétences de leur personnel qui bénéficie de l'expérience et de l'accompagnement de la petite équipe d'une demi-dizaine de personnes. D'autant que les rôles sont clairement définis et que les collectivités n'abusent pas d'une position de sociétaire pour exiger des prestations gratuites ou d'autres facilités du genre: « *Il n'y a pas d'amalgame, se réjouit M. Bernard. Les collectivités savent qu'elles peuvent bénéficier de l'ingénierie de Clus'Ter Jura et ne mélangent pas leur place de sociétaire et leur relation prestataire avec la coopérative.* » On le relance:

Les questions le plus souvent posées par les collectivités

Quel est le cadre légal des Scic ?

C'est l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Celui-ci permettait, entre 2001 et 2014, aux collectivités de rentrer dans leur capital pour un montant qui, à l'origine, ne pouvait excéder 20 % de son total. En 2014, la loi relative à l'économie sociale et solidaire a modifié cette limite. Désormais au maximum 50 % du capital

d'une Scic peut être détenu par des collectivités.

Comment une collectivité peut-elle entrer dans une Scic au regard de ses compétences ?

L'activité de la Scic doit en effet rentrer dans le cadre des compétences de la collectivité. Mais il suffit qu'une au moins des activités de la Scic soit concernée pour cela. Ainsi, pour prendre

un exemple, le département du Val-de-Marne est membre de la Scic Coop bio Île-de-France qui réunit 99 sociétaires dont 57 agriculteurs et 9 collectivités ou assimilées, au titre de sa compétence sur l'aménagement et le développement équilibré des territoires.

Une Scic peut-elle bénéficier de subventions, de marchés publics ou de délégation de service public

« Tout de même un point négatif? » « À améliorer, concède-t-il. Nous accompagnons d'abord la collectivité et les acteurs autour d'un besoin du territoire, puis le porteur de projet qui émerge et qui y répondra. Peut-être faudrait-il dissocier à terme les deux rôles. Nous spécialiser sur l'émergence de projets au sein d'un cadre de coopération pour laisser ensuite l'accompagnement entrepreneurial à un acteur différent. »

Rendre le territoire attractif

Née d'abord sous la forme d'une associa-

tion d'entreprises en 2015, la Scic PVNum, officiellement créée l'année suivante, est opérateur d'infrastructure fibre optique sur le Pays voironnais et l'agglomération grenobloise (Isère). Pour sa responsable administrative, Amandine Talourd, « la Scic est le meilleur modèle pour mettre en avant un projet public-privé » même si à l'origine avait été évoquée l'idée d'une SEM (Société d'économie mixte). Pour le moment, seule la communauté d'agglomération du Pays voironnais est membre de la coopérative qui a

déjà permis de connecter 240 entreprises et quelques communes. « Mais à terme nous espérons raccorder les 300 établissements publics (mairies, bibliothèques, etc.) du Pays voironnais si nous décrochons bien l'appel d'offres que va lancer la communauté d'agglomération. » Ce serait logique, même si en l'occurrence cette logique se heurte aux règles des marchés publics... Les atouts de PVNum sont nombreux : proximité, réactivité : « On connaît toutes les entreprises ! Et puis le projet est très ancré : on offre un » ▶▶▶



© CLUS'TER JUR'A

Troisième édition des soirées Remue-méninges organisées par la Scic Clus'Ter Jura.

de la part d'une collectivité sociétaire ?

Oui dans les trois cas. Cependant, afin d'éviter les conflits d'intérêts, il est nécessaire de bien séparer les choses. Par exemple faire en sorte que ce ne soit pas le même mandataire de la collectivité qui siège à l'assemblée générale de la Scic et qui signe la convention de subvention ou la délégation.

Quelle est la position de la Scic par rapport aux aides d'État ?

Comme pour les autres entreprises, elle est soumise au régime général des aides économiques avec application de la règle des minimis limitant les aides à 200 000 € sur trois ans. L'apport de la collectivité en capital ne rentre cependant pas dans le calcul de cette assiette.

La Caisse des dépôts peut-elle prendre du capital dans une Scic ?

Oui, elle le fait, mais de manière minimale afin de rentrer dans la gouvernance de la Scic. Son apport financier sera plus substantiel avec des apports en quasi-fonds propres sous la forme de prêts à long terme (minimum 7 ans), de titres participatifs ou d'obligations.



Inauguration du parc solaire d'Espalmade à Cintegabelle par Enercoop.

►►► *service indispensable aux entreprises, on leur permet ainsi de rester sur le territoire et de rendre celui-ci attractif.* » L'enjeu est vital et stratégique et la coopérative espère bien inciter de nouvelles collectivités à rejoindre son sociétariat.

Boucler la boucle

Une jonction qui s'inscrit dans une logique de coopération avec les collectivités pour les Scic du réseau Enercoop. « *Sur le thème des énergies on se retrouve et on se complète bien avec des collectivités qui se reconnaissent dans nos valeurs* », explique Loïc Blanc, coordinateur général d'Enercoop Midi-Pyrénées. « *Nos projets de production avec des petits parcs solaires villageois par exemple trouvent un écho très favorable auprès d'elles. On se retrouve sur la question de l'aménagement du territoire, sur la promotion des circuits courts d'énergie et sur la transition.* » En Languedoc-Roussillon, Isabel Degreeef, chargée du développement commercial, complète : « *Nous allons voir des collectivités qui ont déjà des projets de production d'électricité, ou bien qui sont sensibles à la question de la transition énergétique pour les aider à aller dans cette direction. Puis, nous leur proposons d'approvisionner chez nous certains de leurs bâtiments symboliques. Ce serait boucler la boucle que de les intégrer dans le capital de la coopérative!* » Une boucle qui peut aller jusqu'à prendre une place au conseil d'administration comme c'est déjà le cas pour plusieurs collectivités dans les deux coopératives Enercoop d'Occitanie.

Compétence et indépendance

Créé en 2009 à l'initiative de la région Paca, l'IRFEDD (Institut régional de formation à l'environnement et au développement durable) vise à répondre aux besoins de montée en compétences professionnelles des acteurs de la transition écologique, en particulier dans le monde économique et industriel. À l'époque (c'était avant la loi de 2018 sur la formation professionnelle qui, depuis, a rebattu les cartes), la Région était à la manœuvre sur cette compétence. Si la Scic et la collectivité ont alors travaillé main dans la main, la Région siégeant au conseil d'administration, le changement de majorité fin 2015, suivi en 2017 d'un jeu de chaise musicale à la présidence régionale, a ouvert une période un peu floue pour la Scic. « *Nous avons également été fragilisés par le non-renouvellement d'une convention qui reconnaissait une partie de notre activité comme relevant d'un service d'intérêt économique général*, explique Philippe Lebarbenchon, directeur de l'IRFEDD. *Mais, d'une part nous disposons d'une légitimité auprès des acteurs économiques, universitaires, de l'emploi et de la formation professionnelle, d'autre part nous avons toujours été prudents dans nos relations avec la Région pour que notre existence n'en dépende pas majoritairement.* » Compétence et indépendance plutôt que connivence et dépendance ont été les garantes d'un projet qui a su traverser cette zone d'incertitude politique – sans compter que la transition écologique est désormais une

question qui transcende les clivages politiques. La Région est toujours présente au conseil d'administration et les inquiétudes viennent davantage aujourd'hui des récentes évolutions réglementaires.

Un statut à promouvoir

Les difficultés rencontrées par les coopératives sont plus souvent liées à des problèmes de personnes qu'à des changements de majorité politique qui remettraient en cause radicalement l'engagement de la collectivité. Une Scic créée avec une communauté de communes qui voulait en faire son « bras armé » en matière de logement et d'urbanisme, s'est



IRFEDD.

ainsi retrouvée un peu dépitée lorsque, suite à une fusion de communes, la direction du nouvel EPCI s'est désintéressée de son projet et lui a même retiré un marché. Ailleurs, le changement d'interlocuteur avec l'intercommunalité a compliqué les choses : « *Le soutien des élus est toujours là, mais le fonctionnaire qui a la charge du dossier n'a pas la même compréhension de notre entreprise et de ses enjeux que son prédécesseur... Du coup les choses sont moins fluides.* » Dans une autre Scic, la présence de la nouvelle représentante de la collectivité au conseil d'administration s'est avérée quasi virtuelle. Pour autant ce genre de situation semble assez rare. Il n'en demeure pas moins que, selon Florent Chambolle, « *il reste encore beaucoup à faire pour promouvoir ce statut auprès des collectivités. Pourtant, poursuit-il, elles devraient être séduites par un statut protecteur, proche et dans lequel elles peuvent avoir un rôle... Sauf si elles préfèrent ne plus avoir sur leur territoire que des autoentrepreneurs et des multinationales!* » □

La Navette

En savoir plus sur les Scic évoquées :
www.mayenne-bois-energie.fr
www.cluster-jura.coop
www.pvnum.com
www.irfedd.fr
<https://midipyrenees.enercoop.fr>
<https://languedoc.enercoop.fr>



« S'engager dans une Scic pour une collectivité, c'est changer son regard »

**Mahel Coppey, présidente du RTES
(Réseau des territoires pour une économie solidaire)**

Comment le modèle Scic est-il perçu par les élus des collectivités territoriales ?

Mahel Coppey : Malheureusement, le modèle de la Scic reste encore trop méconnu. Seuls les élus chargés de l'ESS, qui sont souvent des élus engagés et militants, connaissent vraiment cet outil. Un de leurs grands enjeux est d'acculturer leurs collègues pour leur faire connaître le statut et leur montrer son intérêt démocratique pour piloter des projets, mais aussi, de manière plus générale, pour coconstruire une activité avec et sur un territoire. Ce qui est intéressant avec la Scic, c'est qu'elle peut être la bonne réponse dans un champ infini de secteurs qui sont au cœur des actions et compétences des collectivités : de la petite enfance à l'énergie, de la mobilité à l'alimentation, il n'y a guère de sujets où l'outil ne peut pas être adapté.



Quelles sont les réticences à engager une collectivité dans une Scic ?

M. C. : Il y a souvent la crainte d'éventuels conflits d'intérêts (comment être sociétaire tout en étant client ou financeur ?) et des questions autour de la redistribution des résultats. Mais ces craintes reflètent davantage une méconnaissance des structures juridiques de la coopération que la réalité des choses. De ce point de vue, il y a de l'information et de la formation à faire autant vers les élus que vers les services juridiques ou techniques des collectivités. Dans cette optique, au sein du RTES, nous menons un travail de sensibilisation via des webinaires, des échanges de bonnes pratiques, des fiches comme celles que nous avons réalisées dans le « Kit Municipales ». Nous nous appuyons sur des exemples concrets pour montrer des réalisations qui fonctionnent réellement et qui peuvent être sources d'inspiration.

Comme par exemple ?

M. C. : Prenez un sujet comme l'alimentation qui va de la production jusqu'à la gestion des déchets en fin de circuit, en passant par la question du lien entre urbains et ruraux : la Scic est le seul moyen juridique à notre disposition pour partager une vision et un projet autour d'une telle question. Mais s'engager dans une Scic pour une collectivité, c'est changer son regard, abandonner une logique descendante pour savoir se positionner en tant que partenaire dans une logique de coopération. Il y a pour les élus un virage culturel à prendre. Avec la Scic, on passe de « l'alliance des territoires » qui reste souvent une simple idée – voire une incantation – à un véritable outil de coopération où chacun se mouille pour trouver ensemble de nouvelles réponses. Cela nécessite deux ingrédients : la confiance et la capacité à travailler de manière partenariale. C'est un défi passionnant qui reste encore largement à partager.

En savoir plus :
www.rtes.fr

Propos recueillis par Michel Lulek